



Doc. 14963
03 octobre 2019

Le fonctionnement des institutions démocratiques en République de Moldova

Amendement¹ n° 6

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 17, insérer le paragraphe suivant:

«A l'approche des élections locales et législatives qui doivent se tenir le 20 octobre 2019, l'Assemblée appelle les autorités moldaves à veiller à ce que les scrutins soient organisés dans le respect des bonnes pratiques et des normes du Conseil de l'Europe.»

Déposé par:

CANDU Andrian, République de Moldova, SOC
BUTKEVIČIUS Algirdas, Lituanie, SOC
POP Liviu-Marian, Roumanie, SOC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
SOCOTAR Gheorghe-Dinu, Roumanie, SOC

1. 2019 - Quatrième partie de session

